

Le Maire d'Aucamville,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre d'attributions,

Vu la délibération n° 2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Vu les articles L.2123-1, L.2131-1 et R.2123-1 du code de la commande publique,

Vu le marché de travaux n°2022.07 relatif à la création de deux salles de réunion et d'une salle archives sur le site Savary d'Aucamville,

Vu la décision n° DEC 31.2022 en date du 24 juin 2022 attribuant le marché pour un montant total de 242 956,95 € HT réparti de la façon suivante :

- Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre : SAS SOCIETE LAURAGAISE DE BÂTIMENT pour un montant de 84 806,13 € HT,
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures – Serrurerie : GILL'ALU SAS pour un montant de 34 407,80 € HT,
- Lot n°3 : Plâtrerie – Isolation : SARL BARBOSA FRERES pour un montant de 45 549,00 € HT,
- Lot n°4 : Menuiserie intérieure bois : CIMSO pour un montant de 7 753,59 € HT,
- Lot n°5 : Peintures – Sols PVC : AVIGI LAFORET pour un montant de 14 159,28 € HT,
- Lot n°6 : Electricité courants forts – Courants faibles : RESEAUX ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE pour un montant de 14 000,00 € HT,
- Lot n°7 : Chauffage – Ventilation : SARL NEROCAN PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE pour un montant de 42 281,15 € HT,

Vu la décision n° DEC 53.2022 en date du 14 décembre 2022 prolongeant la date de fin du marché jusqu'au 28 février 2023,

Vu la décision n° DEC 4.2023 en date du 31 janvier 2023 actant la fin du marché avec l'entreprise GILL'ALU SAS pour le lot n°2 par la signature d'un avenant de résiliation d'un commun accord,

Considérant la nécessité de prolonger le marché jusqu'au 30 avril 2023 au vu de la renonciation d'exécution du marché de la part de GILL'ALU SAS et la signature d'une nouvelle commande avec l'entreprise LOUGARRE pour le lot Menuiseries extérieures / Serrurerie, au vu également du retard de livraison de la Centrale de Traitement d'Air pour le lot Chauffage Ventilation et des infiltrations apparues sous l'escalier de secours.

- **DECIDE** -

Article 1 : de signer les avenants de prolongation pour l'ensemble des lots jusqu'au 30 avril 2023, à l'exception du lot n°2, résilié.

Article 2 : la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Aucamville, le 30 mars 2023

Le Maire,

Gérard ANDRE

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture et de la publication en date du **31 mars 2023**